

Avis pour le Programme national de Réforme 2013 de la Belgique

- D'initiative
- Préparé par le groupe de travail Stratégies
- Approuvé par l'assemblée générale du 19 mars 2013 (voir annexe 1)
- La langue originale de cet avis est le néerlandais

Contexte et remarques préliminaires

- [1] Notre pays doit présenter à la Commission européenne en avril, dans le cadre du Semestre européen, son Programme national de Réforme (PNR) 2013. Ce PNR est pour le moment préparé par un comité de rédaction sous la supervision d'un Comité d'accompagnement politique¹. Une contribution est aussi demandée aux partenaires sociaux et à la société civile. C'est dans ce contexte que le CFDD rend le présent avis².
- [2] Le PNR doit contenir un aperçu des mesures prises et planifiées par notre pays en vue de réaliser les objectifs de la stratégie EU2020 ainsi que donner une réponse aux recommandations spécifiques pour la Belgique que la Commission avait publiées à l'occasion du PNR précédent³. Cet avis du CFDD s'appuie sur trois de ses avis consensuels antérieurs : son avis de 2010 sur le PNR, son avis de 2011 sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments⁴ et son avis cadre sur le verdissement de la fiscalité⁵.
- [3] Le fait que le Conseil se penche tout particulièrement dans le présent avis sur les recommandations de la Commission concernant les réductions de CO₂, l'efficacité énergétique et un verdissement de la fiscalité découle de sa mission spécifique et du travail ayant déjà été réalisé à ce sujet au Conseil. Cela ne signifie naturellement pas que la réalisation d'autres aspects de la stratégie EU2020 en Belgique serait de moindre importance. Ces aspects font partie intégrante d'une approche de développement durable que le CFDD estime nécessaire dans ce contexte, aussi bien au niveau européen qu'au niveau belge. Les groupes membres du Conseil peuvent aussi apporter ici leur touche et leurs priorités propres, en complément au présent texte consensuel.

Contenu de l'avis

Vision générale du PNR

- [4] Le CFDD constate que, comparé à la Stratégie de Lisbonne, la Stratégie EU2020 a l'ambition d'être une stratégie plus transversale, reprenant également les dimensions sociale et environnementale à côté de la dimension économique. Le Conseil estime que ces trois dimensions du développement durable doivent, dans une approche intégrée, entrer en ligne de compte dans les politiques tant de l'UE (le Semestre européen) que des Etats membres (les programmes de réforme et de stabilité qui sont remis ensemble).
- [5] Le CFDD trouve aussi souhaitable que soient clarifiés les liens entre la Stratégie EU2020 comme vision à court et moyen termes et la Stratégie européenne de développement durable (EUSDS) comme vision à long terme. Cette dernière va être

¹ Pour connaître la composition de ces deux organes, voyez : <http://www.be2020.eu/nhp/procedure.php?lang=fr&IS=102>

² Le CFDD a déjà publié les années antérieures son "Avis relatif au Programme national de Réforme pour la transposition des 'Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008'" (2005a07), son "Avis relatif au rapport d'avancement sur la Stratégie de Lisbonne – Mise en œuvre du Programme national de Réforme de la Belgique" (2006a11), son "Avis relatif au rapport d'avancement 2007 sur la Stratégie de Lisbonne – Mise en œuvre du Programme national de Réforme de la Belgique" (2007a12) et son "Avis pour le Programme national de Réforme de la Belgique dans le cadre de la Stratégie EU2020" (2010a11).

³ Voyez : http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/nd/csr2012_belgium_fr.pdf

⁴ Avis sur la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments (2011a04f).

⁵ Avis sur un verdissement de la fiscalité dans le cadre du développement durable (2009a15f).

révisée et notre pays “s’engagera activement dans ce processus de révision afin de viser une efficacité et une complémentarité maximale vis-à-vis de la stratégie EU-2020”⁶. Dans une même logique, le PNR devrait aussi faire référence au cadre de développement durable pour la politique dans notre pays, comme la vision à long terme de développement durable qui sera bientôt approuvée par le Conseil des Ministres et le concept d’une société pauvre en carbone en 2050.

Gestion du processus

- [6] Le CFDD trouve nécessaire que les décideurs politiques et les administrations des départements fédéraux et régionaux aussi bien dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux soient impliqués dans la rédaction du PNR, afin de pouvoir parvenir à la vision intégrée mentionnée au [4]. Le Conseil plaide de plus pour un PNR contenant plus qu’un inventaire de ce qui est fait aux différents niveaux de pouvoir.
- [7] Le CFDD a déjà souvent insisté sur l’importance de l’instrument de l’étude d’impact des incidences sur le développement durable pour les processus d’UE2020 et du PNR, pour évaluer les aspects sociaux, économiques et écologiques à court et long termes d’une question politique et arriver ainsi à des décisions intégrées.
- [8] Le CFDD apprécie le fait que la société civile soit associée au processus mais regrette qu’il ait peu été tenu compte de son apport – entre autres pour des raisons de timing – les années antérieures.

Concernant la recommandation 7 de la Commission “Prendre des mesures visant à pallier l’absence de progrès sur la voie de la réalisation de l’objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre produites par des activités non couvertes par le système ETS, en particulier en garantissant une contribution significative du transport à la réalisation de cet objectif.”

- [9] L’économie d’énergie est un facteur essentiel en vue d’atteindre les objectifs climatiques dans la catégorie non ETS. De hautes ambitions en matière d’économie d’énergie constituent un levier important pour les emplois verts et le renforcement de la compétitivité de nos entreprises. Un potentiel énorme existe dans notre pays intensif en énergie, aussi bien dans les secteurs de l’industrie, du transport, des ménages et des bâtiments.
- [10] Le CFDD indique ici comme contribution son avis sur la réduction de la consommation d’énergie dans les bâtiments⁷, dans lequel il plaide pour une approche faisant appel à des instruments variés (par ex. des normes, la diffusion d’informations, la fiscalité, le financement d’investissements, de nouvelles formes de logements,...) et intégrant, coordonnant et optimisant les efforts fournis par les différents niveaux de pouvoir. Le Conseil a de même formulé toute une série de recommandations dans cet avis. Il a ainsi notamment plaidé pour une utilisation plus large du système du tiers investisseur, afin d’aussi bien créer de nouveaux emplois que favoriser l’efficacité énergétique, diminuer la consommation d’énergie et augmenter la proportion d’énergie renouvelable.
- [11] En ce qui concerne le transport, le Conseil a émis quelques propositions concrètes dans des avis antérieurs. Il a ainsi mentionné six pistes pour diminuer l’impact environnemental et la consommation d’énergie dans ce domaine ayant trait à la demande et l’offre de mobilité durable, le “modal shift”, des solutions technologiques, la fiscalité et la sensibilisation⁸ (avec là également la limitation de la demande comme objectif).

Concernant la première partie de la recommandation 5 de la Commission “Réorienter de manière significative la charge fiscale du travail vers des taxes ayant un effet de distorsion moins important sur la croissance, notamment les taxes environnementales”.

- [12] Le CFDD a publié en 2009 un avis sur “un verdissement de la fiscalité dans le cadre du développement durable”⁹, qui peut s’avérer utile comme contribution au PNR 2013. Cet avis contient dix critères qui devraient être respectés pour un verdissement de la fiscalité. Le Conseil a aussi formulé dans cet avis une série de mesures nécessitant dans de nombreux cas la collaboration des Régions. Ces propositions peuvent être une clé en vue d’accomplir les objectifs EU2020.

⁶ Voyez la Note de politique générale Développement durable 2012 : <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/53/2586/53K2586025.pdf>

⁷ Voyez : http://www.cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2011/2011a04f.pdf

⁸ Voyez : http://www.cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2007/2007a09f.pdf

⁹ Voyez : http://www.cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2009/2009a15f.pdf

Annexe 1

Membres votants présents et représentés lors de l'assemblée générale du 19 mars 2013

- Le président et 1 vice-président :
Ph. Maystadt, L. Cloots
- les 3 représentants des organisations non gouvernementales pour la protection de l'environnement :
M. Bienstman, M. Cors, S. Leemans
- les 3 représentants des organisations non gouvernementales pour la coopération au développement :
R. De Meyer, B. Gloire, V. Rigot
- les 6 représentants des organisations des travailleurs :
P. Cornelis, C. Rolin, S. Storme, F. Van Daele, D. Van Oudenhoven C. Verdoot
- Les 6 représentants des organisations des employeurs :
C. Debuyser, A. Nachtergaele , M.-L. Semaille, G. Vancronenburg, P. Vanden Abeele, F. VanTiggelen
- Les 2 représentants des organisations de jeunesse :
L. Fastrez, O. Beys

Total : 21 des 24 membres ayant voix délibérative

Annexe 2

Réunions de préparation de cet avis

Le groupe de travail *Stratégies pour le Développement durable* s'est réuni le 18 février 2013 pour préparer cet avis. Un séminaire interne a eu lieu le 23 janvier sur ce thème, en collaboration avec le CCE et le CNT.

Annexe 3

Participants à la préparation de cet avis

Président

Philippe MAYSTADT

Membres ayant voix délibérative du CFDD et leurs représentants

Antoinette BROUYAUX (Associations 21)

Sabien LEEMANS (WWF)

Geert VANCRONENBURG (VBO)

Olivier VERMEULEN (jeugdraad)

Sébastien STORME (FGTB)

Bert DE WEL (ACV)

Stijn ROCHER (VBO)

Lieze CLOOTS (Bond Beter Leefmilieu)

Diana VAN OUDENHOVEN (CGSLB)

Secrétariat CFDD

Jan DE SMEDT
Koen MOERMAN